



COMITE SYNDICAL

MERCREDI 11 JUIN 2025 – 9H00
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

RELEVÉ DES ECHANGES

Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOOFF, Michel DELFORGE, Paul JANSSEN, Michel PESCH, Valérie ROBERT, Virginie VARLET

Délégués

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Christine GILLOOTS, Pierre MARLE, Jean-François MONTAGNE, Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Christine GILLOOTS a donné pouvoir à Michel PESCH
Pierre MARLE a donné pouvoir à André FIGOUREUX
Jean-François MONTAGNE a donné pouvoir à Martial BEYAERT
Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Didier BYKOFF
Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Virginie VARLET

Assistaient également :

Laurent PIDOUX - Sylvie DELATTE – Catherine RENOU – Syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque

Isabelle RICHARD – AGUR

Catherine OLIVEZ-DUROIISIN – Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Jean-Jacques VERHAEGHE – Bierne
Eric BOCQUILLON – St Georges sur l'Aa
Sylvaine BRUNET – Dunkerque

Monsieur BEYAERT accueille les élus présents et demande à Madame VARLET, secrétaire de séance, de faire l'appel. Le quorum est atteint.

1^{er} point - Approbation du compte rendu des échanges du comité syndical du 12 février 2025.

Aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

2^e point - Avis sur la DUP relative au projet de raccordement électrique du parc éolien au large de Dunkerque.

Martial BEYAERT précise qu'un projet de délibération a été adressé en amont de la séance. Il donne la parole à Isabelle RICHARD. Elle indique que le projet de délibération reprend une présentation succincte du projet et présente les modifications apportées au DOO et en particulier la prescription 2-C-2-3. Il s'agit d'autoriser l'implantation de lignes aériennes du réseau public de transport électrique au sein de la coupure d'urbanisation identifiée au niveau de la coulée verte de Mardyck de la zone naturelle contiguë (cœur de nature n° 5).

L'avis du SCoT est sollicité après l'enquête publique et avant la déclaration d'utilité publique.

Pas de remarque.

Il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3^e point d'information

A/ Consultation lancée dans le cadre de l'implantation de projets photovoltaïques au sol par la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais.

Martial BEYAERT donne la parole à Isabelle RICHARD. Elle précise que le SCoT a été sollicité pour donner un avis sur le document. Un travail d'analyse a été mené conjointement entre le SCoT, la CUD et la CCHF, elles-mêmes sollicitées pour rendre un avis. L'avis rendu propose d'associer les territoires pour améliorer la méthodologie de repérage des sites pouvant accueillir du photovoltaïque au sol, et de mieux prendre en compte les enjeux du territoire. Il est toutefois demandé à la Chambre d'Agriculture des Hauts de France de travailler avec les collectivités à l'identification des sites locaux.

B/ Projet de développement du réseau 400 000 volts de RTE pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois – construction d'un poste électrique

Sur ce point, Martial BEYAERT donne la parole à Isabelle RICHARD. Elle indique que le SCoT a été sollicité pour rendre un avis avant l'enquête publique. Il s'agit d'une initiative volontaire de l'Etat qui ne rentre pas dans le cadre réglementaire de la procédure. Par conséquent, il n'y a pas besoin de rendre un avis avec délibération. Un simple courrier du président sera soumis à sa signature. Le SCoT ne sera pas impacté. Pour autant, il est proposé que l'avis donné insiste davantage sur 2 points que sont l'intégration paysagère de ce futur équipement implanté en entrée de ville et d'agglomération majeure, et la

remise à l'état naturel de la zone de chantier. A noter que le SCoT sera sollicité pour avis après enquête publique.

Didier BYKOFF précise qu'il s'agit d'une lignes 400 000 volts et se questionne quant aux impacts sur la santé des habitants.

Monsieur BEYAERT précise que bon nombre d'études sur le sujet de la santé sont menées. Il indique que le tracé ne traverse pas de zones d'habitations mais qu'il convient de rester très vigilant. Toutefois, ce projet est essentiel pour la décarbonation d'Arcelor Mittal.

Eric BOCQUILLON rejoint Martial BEYAERT sur sa dernière remarque.

C/ Travaux de l'équipe projet CUD /CCHF – Modification simplifiée du ZAN

Martial BEYAERT donne la parole à Michel DELFORGE afin de faire un point sur les travaux de l'équipe projet.

Il indique qu'une 1^{ère} réunion s'est tenue le 19 mai 2025 en présence de représentants de la CUD, la CCHF et le SCoT Flandre Dunkerque.

Plusieurs objectifs :

- Travailler à la déclinaison de la trajectoire ZAN dans le SCoT de la région Flandre-Dunkerque
- Définir une stratégie ZAN à l'échelle du SCoT avec la prise en compte du SRADDET et la situation exceptionnelle du territoire
- Définir des propositions pour le comité syndical sur la stratégie ZAN, la répartition par EPCI du compte foncier 2021-2031 et les modifications des orientations et objectifs du DOO concernés.

Il rappelle la trajectoire du SRADDET : une réduction de 69,2 % de la consommation foncière du SCoT.

A une interrogation d'André FIGOUREUX sur ce calcul, il est répondu que les critères CUD et CCHF peuvent différer mais qu'un travail d'harmonisation est en cours en tenant compte des « coups partis ».

Michel DELFORGE indique que des modifications en termes de rédaction sont proposés pour le PADD et le DOO – cf. *document en annexe*.

André FIGOUREUX précise que le chiffre annoncé des emplois attendus ne fait pas l'unanimité, que le ratio actifs/résidents ne semble pas satisfaisant.

Laurent PIDOUX indique que plusieurs entreprises importantes vont drainer la majorité des nouveaux emplois, dont 8 000 pour le EPR. 20 000 est le chiffre médian, il convient plutôt de le situer entre 18 000 et 22 000.

André FIGOUREUX est d'accord sur le chiffre mais selon lui le ratio de 1,5 n'est pas cohérent.

Il faut faire selon Laurent PIDOUX la distinction entre emplois permanents et non permanents mais tenir également compte des personnes qui viendront travailler sur le territoire en semaine et rentrer chez eux le week-end.

Isabelle RICHARD précise qu'il faut intégrer ses nouveaux emplois dans la dynamique de la population existante.

Laurent PIDOUX propose que ce sujet soit à nouveau présenté au cours de travaux d'évolution du SCoT.

D/ Point d'actualité : Dans le cadre du ZAN, validation du principe d'ouvrir les PER aux projets de logements nécessaires au développement du SCoT Flandre Dunkerque

Martial BEYAERT donne la parole à Laurent PIDOUX qui indique qu'à l'occasion de la Conférence Régionale de Gouvernance qui s'est tenue le 5 juin 2025, la Région a reconnu la spécificité du territoire en proposant d'intégrer certains projets de logements directement liés au développement industriel dans les PER (cf. document en annexe). Elle a également classé, au titre des PER, les projets de Batilin, la station d'épuration et l'agropark parmi la liste des PER retenus. Seul le barreau de Capelle n'est pas repris. Ces 2 propositions ont fait l'objet d'un vote favorable de la commission.

Michel PESCH souhaite que les documents présentés en séance soient annexés au relevé des échanges.

Pas d'autres questions, la séance est levée.
